



Accident avec responsabilité d'un tiers

Par **lutrex_old**, le **03/10/2007 à 12:12**

le 24/06/07, j'ai été victime d'un accident corporel à mon domicile.

La société Picard (pose de clôture) est responsable de cet accident. En effet, cette société devait terminer la pose de la clôture en fer forgé, pendant notre semaine de vacances; la motorisation devant elle être installée le 25/06/07 avec l'accès au compteur électrique.

Le dimanche 24 donc, pour rentrer notre voiture au garage, nous entreprenons de faire coulisser le portail (4 m de long, 350kg).

Il s'est abattu sur moi après que j'aie tenté de le retenir, en vain.

Rien ne laissait supposer que le portail ne pouvait être manoeuvré, qu'il ne fallait surtout pas le toucher.

Bref, traumatisme crânien, contusions multiples, brûlures par frottement, ...

Je suis encore en arrêt de travail (genou).

Mon assurance doit faire le nécessaire pour faire un recours auprès de l'assurance adverse.

Ils ne semblent pas nier la responsabilité de la société Picard. A l'heure actuelle, je n'ai toujours rien reçu; j'ai déjà environ 1 000 euros à mes frais.

La société Picard a fait une faute grave dans cette affaire (pour M. Picard : "incident fâcheux").

Sa légèreté est insupportable; le souci affiché : il est embarrassé car l'ouvrier qui effectuait le travail est un "bon ouvrier" et que ça lui créait un problème pour la prime qu'il souhaitait lui verser.

Tout mon entourage me dit de porter plainte, qu'il soit jugé pour la faute grave commise.

J'ai besoin de conseils.

- marche à suivre
- peine encourue
- dommages et intérêts
- coût de l'avocat ...

merci par avance pour l'aide que vous m'apporterez.

cordialement

Par **adama**, le **03/10/2007** à **12:58**

bjr

votre assurance ou protection juridique peut exercer un recours à votre nom il assurerons eux meme (avocat) votre defense.La societe Picard sait qu'elle est responsable et elle repondra, maintenant on ne parle pas de peine meme s'il faut voir qu'il ya eu faute mais involontairement.En tème de dmges et interets il vous sera remboursé les frais effectués et tout autre futur.....